



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
31 juillet 2018  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

#### Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*

## Descriptif de programme de pays

### Nicaragua

#### Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Nicaragua est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2019-2023, soit un montant de 5 905 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 9 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018.

\* E/ICEF/2018/19.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. Le Nicaragua est un pays à revenu intermédiaire dont la situation économique et sociale a connu de nets progrès ces dernières années, surtout en ce qui concerne les enfants et les adolescents. Selon les estimations, 13 % des 6,3 millions d'habitants du Nicaragua ont moins de 6 ans, 8,5 % ont entre 6 et 9 ans et 20 % entre 10 et 19 ans, soit un total d'environ 2,6 millions d'enfants et d'adolescents<sup>1</sup>. Près de 59,6 % de la population vit en milieu urbain.

2. Les indicateurs macroéconomiques du pays sont positifs, avec une progression moyenne du produit intérieur brut de 5,2 % au cours des sept dernières années et une baisse de l'inflation de 16,9 % en 2007 à 3,1 % en 2016<sup>2</sup>. Les progrès observés en matière de politique économique et sociale se traduisent par une diminution de la pauvreté monétaire, passant de 42,5 % en 2009 à 24,9 % en 2016, et un déclin de l'extrême pauvreté de 14,6 % à 6,9 %<sup>3</sup>. Des disparités subsistent cependant : dans les zones rurales, le taux de pauvreté s'élève à 50,1 % et celui de l'extrême pauvreté à 16,3 %, contre, respectivement, 14,8 % et 2,4 % en milieu urbain. Les niveaux de pauvreté les plus élevés touchent le centre du pays, où 44,4 % des habitants vivent dans la pauvreté et 13,9 % dans l'extrême pauvreté, suivi de la côte caraïbe (39 % et 11,5 % respectivement). Le Nicaragua a un taux d'homicides faible, avec sept meurtres pour 100 000 habitants en 2016.<sup>4</sup> Par le passé, cela lui a permis de récolter les fruits des investissements opérés en Amérique centrale. Le Nicaragua arrive en quatrième position des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles.

3. Le Nicaragua a atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la mortalité infantile et à la santé maternelle. Il est actuellement engagé au titre des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mortalité des enfants de moins de 5 ans a régressé de 67,5 à 19,7 pour 1 000 naissances vivantes, et la mortalité infantile de 17<sup>5</sup> à 14<sup>6</sup> pour 1 000 naissances vivantes entre 2011 et 2015. La mortalité néonatale stagne cependant à 10 pour 1 000 naissances vivantes. Les départements où la mortalité néonatale est la plus élevée sont Carazo (15,6), Rivas (14,9) et la région autonome de la Côte caraïbe nord (13,4). La mortalité maternelle a chuté de 97 à 37,5 pour 100 000 naissances vivantes entre 2007 et 2016, un succès qui s'explique en grande partie par l'amélioration de la couverture des naissances en milieu hospitalier (88 %), l'accès aux services de santé et la multiplication des centres de maternité. Malgré une réduction significative de la mortalité maternelle, des difficultés subsistent, telles que les croyances et pratiques culturelles qui freinent le recours aux services, les obstacles géographiques entravant l'accès à ces derniers, la violence sexiste et les grossesses chez les adolescentes (en raison de leurs facteurs de risques intrinsèques).

4. Bien que le surpoids et l'obésité chez les enfants de moins de 5 ans aient diminué de 11,7 % à 9,7 % entre 2014 et 2017, la prévalence reste supérieure à la moyenne nationale dans 74 % des municipalités, ce qui indique que la tendance à la baisse se concentre dans un petit nombre de municipalités très peuplées. Les départements où la prévalence est la plus élevée sont Managua (19,4 %), Carazo (16,8 %) et Rivas (16,4 %). La malnutrition chronique a reculé de 17,3 % en 2011-2012 à 12,8 % en 2017 ; les niveaux les plus importants concernent les départements de Madriz

<sup>1</sup> Institut national d'informations sur le développement. Les cohortes sont divisées par tranches d'âge de 5 ans qui, aux fins de la présente analyse, vont jusqu'à 19 ans.

<sup>2</sup> Banque centrale du Nicaragua.

<sup>3</sup> Enquête sur les conditions de vie, 2016.

<sup>4</sup> Statistiques de la police nationale, 2016.

<sup>5</sup> Enquête démographique et de santé réalisée au Nicaragua, 2011-2012.

<sup>6</sup> Dossiers administratifs du Ministère de la santé.

(21,5 %), de la région autonome de la Côte caraïbe nord (20,8 %) et de Jinotega (18,9 %). La malnutrition aiguë touche 6,3 % des enfants de moins de 5 ans, avec des pics de prévalence à Bilwi (9,9 %), Jinotega (8,8 %) et Granada (8,4 %).

5. La malnutrition est associée à un manque d'informations sur une alimentation familiale saine, à l'absence de plans nutritionnels pour coordonner l'intervention intersectorielle et au caractère inadapté des pratiques culturelles relatives à l'alimentation et l'attention. À l'échelle nationale, le taux d'allaitement maternel précoce (dans l'heure qui suit la naissance) se maintient à 54,4 %, et l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de l'enfant à 31,7 %.

6. Environ 15,3 % des enfants de moins de 5 ans ne sont pas inscrits à l'État civil, un chiffre qui monte à 19,9 % en milieu rural, à 22,3 % dans la région autonome de la Côte caraïbe sud et à 36,5 % dans celle de la Côte caraïbe nord. En matière de développement de la petite enfance, si la stratégie de suivi et de promotion de la croissance et du développement couvre la totalité des enfants de moins de 1 an et 62 % des enfants de moins de 4 ans, il est néanmoins nécessaire d'intensifier les efforts s'agissant des activités d'éveil et d'attention intégrale. Les obstacles à la réalisation de cet objectif sont l'insuffisance des mécanismes de coordination entre les programmes et les institutions de protection de la petite enfance et la faible couverture des services de protection, qui se limitent à un réseau de 267 centres pour le développement de l'enfant destinés à environ 15 000 enfants de moins de 6 ans.

7. L'enseignement primaire et secondaire au Nicaragua a accompli de nets progrès au cours des cinq dernières années en matière de gratuité de l'accès, d'élargissement de la couverture et d'amélioration de la qualité. Entre 2010 et 2016, le taux brut moyen d'inscription lors de la seconde phase de l'enseignement préscolaire (enfants de 4 à 6 ans) est passé de 54,5 % à 65,1 %. Pour l'enseignement primaire, le taux brut d'inscription (indiquant le taux d'inscriptions sectorisées, tous âges confondus, y compris concernant les enfants en avance ou en retard dans leur scolarité) dépassait 100 % ; le chiffre pour l'enseignement secondaire est passé, quant à lui, de 67,9 % à 76,5 %. Toutefois la qualité de l'éducation reste un enjeu de taille pour le système éducatif, impliquant l'amélioration des infrastructures scolaires, la formation des enseignants, la mise à jour des supports pédagogiques, l'élargissement et le renforcement d'autres formes de pédagogie (l'éducation préscolaire communautaire et l'enseignement à distance pour les niveaux primaire et secondaire en milieu rural, par exemple), mais aussi la participation accrue des familles dans l'éducation de leurs enfants.

8. Entre 2011 et 2016, le taux de rétention lors de la seconde phase de l'enseignement préscolaire est passé de 90,4 % à 91,6 % ; il est resté à 92 % pour l'enseignement primaire et a progressé de 86,3 % à 87,5 % pour l'enseignement secondaire. Toutefois, il reste difficile de faire en sorte que 100 % des enfants et des adolescents poursuivent leur scolarité, de même que la réinsertion des enfants déscolarisés pose encore problème. Cela signifie qu'il faut continuer de motiver les enfants, en employant des technologies pédagogiques dans le processus d'apprentissage, en développant les compétences et aptitudes pratiques et en garantissant une éducation de qualité et équitable au niveau national.

9. La formation et la remise à niveau des enseignants sont l'un des facteurs directement liés à la qualité de l'apprentissage. Selon les estimations, environ 4,26 % des enseignants du préscolaire, 12,96 % des enseignants du primaire et 5,03 % des enseignants du secondaire n'ont pas de diplôme d'enseignement<sup>7</sup>. En outre, il est essentiel que le personnel enseignant bénéficie d'une formation et de remises à niveau continues concernant l'utilisation des outils et technologies pédagogiques,

<sup>7</sup> Chiffres extraits d'une étude du Ministère de l'éducation, juillet 2017.

notamment les stratégies et le matériel permettant de transformer les pratiques pédagogiques afin de favoriser un apprentissage selon une méthode inclusive et équitable<sup>8</sup>.

10. L'amélioration de la qualité de l'apprentissage passe par d'autres défis, notamment la généralisation des études sur l'enseignement, l'évaluation de l'apprentissage et le suivi des initiatives et stratégies mises en œuvre par le Ministère de l'éducation. Ces démarches permettent d'obtenir de précieux renseignements quant aux alertes précoces, aux ajustements et améliorations des pratiques pédagogiques, tout en favorisant une gestion raisonnée de la scolarisation.

11. Les statistiques actuelles révèlent que les enfants nicaraguayens sont encore confrontés à la violence. Ainsi, 16 % des mères d'enfants de moins de 18 ans considèrent les châtimements corporels comme une forme d'éducation acceptable. L'Institut de médecine légale (IML) a signalé 8 823 cas de violence domestique en 2015, dont environ 15 % concernant des enfants et des adolescents. Les perceptions sociales liées à l'âge et au genre conditionnent ce type de violence, de même que le manque d'informations des familles sur les pratiques parentales positives.

12. En ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes, 6 % des adolescents des deux sexes déclaraient en 2012 avoir subi une forme ou une autre de violence sexuelle à un moment de leur vie. Chez les femmes âgées de 15 à 24 ans ayant subi des abus sexuels, 37 % ont signalé qu'elles en avaient été victimes avant l'âge de 15 ans. Selon l'IML, 60 % des 150 586 analyses de médecine légale menées au Nicaragua entre 2013 et 2015 portaient sur des cas de violence physique et psychologique envers les femmes, les filles et les adolescentes, dont 17 % entraient dans la catégorie des abus sexuels. Au total, 82 % des victimes d'abus sexuels étaient des filles et des adolescentes de moins de 17 ans, et les faits s'étaient produits la plupart du temps dans le milieu familial ou communautaire. Ce phénomène est aggravé par le fait qu'une grossesse sur quatre concerne des adolescentes, une situation en grande partie liée aux violences sexistes et renforcée par les unions précoces. Le contexte culturel et social, marqué par le machisme et le patriarcat, favorise la persistance de pratiques qui justifient les comportements violents et inégalitaires, en particulier envers les filles et les adolescentes. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination entre les institutions chargées de prévenir et de traiter les situations de violence pour garantir une mise en œuvre concluante du modèle intégré de prise en charge des victimes de violence sexiste et l'adoption de la politique de prévention et de suivi des grossesses chez les adolescentes (actuellement à l'étude).

13. Les enseignements tirés des précédentes coopérations, fondés sur l'évaluation de sept projets réalisés sur la côte caraïbe, montrent qu'il est nécessaire de s'associer aux administrations centrales pour garantir à la fois une mise en œuvre plus efficace des programmes à l'échelle locale et des résultats plus solides. L'expérience et le leadership de l'UNICEF en matière d'élaboration de stratégies de communication visant à faire évoluer les normes sociales négatives ou préjudiciables constituent un avantage comparatif reconnu par les institutions gouvernementales et la coopération internationale.

## Priorités du programme et partenariats

14. Trois composantes du programme seront principalement mises à contribution, conformément aux priorités nationales et en s'appuyant sur l'expérience et les

<sup>8</sup> Environ 16 % des personnes handicapées (132 530) inscrites au programme « Tout le monde avec vous » (*Todos con Vos*) sont des enfants et des adolescents. Les handicaps les plus courants sont d'ordre physique, moteur, auditif et visuel.

enseignements tirés des coopérations précédentes et sur la valeur ajoutée que l'UNICEF peut apporter au Nicaragua : la survie et le développement de l'enfant ; l'éducation équitable et de qualité ; et la protection des enfants contre la violence. Les priorités des programmes sont alignées sur les priorités stratégiques du Programme national de développement humain 2018-2021 et des plans sectoriels nationaux. Le programme s'inscrit également dans le cadre de trois objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 et du Plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes. Tout cela contribuera aux efforts nationaux relatifs aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Si la coopération est appelée à couvrir l'ensemble du pays pour ce qui est de la contribution à l'élaboration de politiques publiques, de cadres législatifs, de normes, de protocoles, de communications et d'actions de plaidoyer, les interventions, en revanche, cibleront en priorité les zones défavorisées, en coordination avec les institutions compétentes selon un principe d'équité. Cela permettra de renforcer la coordination entre les activités de coopération de l'UNICEF à l'échelle centrale, régionale et locale. Les interventions locales seront ainsi alignées sur les politiques nationales et permettront d'obtenir des résultats à plus grande échelle.

16. La synergie entre les composantes du programme sera encouragée pour garantir une mise en œuvre et une utilisation des ressources efficaces et efficaces. Par exemple, les mesures de prévention de la violence envers les enfants feront partie des composantes Éducation et Protection, par l'intermédiaire des conseils communautaires pour l'éducation et des conseils familiaux. De même, la composante Petite enfance prodiguera des conseils parentaux à destination des familles pour les aider à évoluer dans un environnement sain et à tisser des liens fondés sur le respect. La prévention de la violence sera ainsi abordée simultanément au sein des familles, des communautés et des institutions.

17. Les activités du Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance relatives à l'élaboration d'une politique de prévention et de suivi des grossesses chez les adolescentes seront soutenues. Les travaux se poursuivront pour ce qui est des formations, du développement des compétences et de l'accompagnement des projets de vie des adolescents par l'intermédiaire des conseils communautaires pour l'éducation et des conseils familiaux.

18. Le programme adoptera une approche transversale pour la promotion de l'égalité des sexes, l'insertion sociale des enfants handicapés, la réduction des risques de catastrophes et l'utilisation des innovations.

19. Les activités des organismes des Nations Unies contribueront à intensifier les efforts et à renforcer les avantages comparatifs afin que les enfants en bénéficient. Les partenariats avec des organisations internationales (Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, Union européenne) seront essentiels pour plaider en faveur de budgets suffisants pour les enfants ; ils rassembleront les différents acteurs œuvrant dans ce domaine et optimiseront les stratégies institutionnelles et les ressources. Enfin, le milieu académique, les organisations de la société civile, les médias (notamment les journalistes amis des enfants), les artistes, les étudiants volontaires et d'autres acteurs clés continueront à apporter leur contribution pour garantir l'inscription des droits des enfants parmi les priorités des pouvoirs publics.

### **Survie et développement de l'enfant**

20. Pour surmonter les obstacles à la réduction de la mortalité maternelle et infantile, améliorer la nutrition, élargir la couverture des services à la petite enfance, prévenir les grossesses chez les adolescentes, améliorer la qualité du suivi des adolescentes enceintes et promouvoir des pratiques parentales positives, l'UNICEF

collaborera avec les Ministères de la santé, de l'éducation et de la famille, de l'adolescence et de l'enfance ainsi qu'avec les enfants, leur famille et les communautés pour faire en sorte que les enfants de moins de 6 ans vivant dans des conditions d'exclusion atteignent leur plein développement dans leur milieu familial et communautaire, et qu'ils aient un accès équitable et inclusif aux services proposés, même dans les situations d'urgence.

21. Cette composante repose sur diverses hypothèses : si les cadres législatifs et opérationnels des services à la petite enfance sont modernisés, si d'autres stratégies fondées sur des données probantes sont prévues pour élargir la couverture, si une coordination interinstitutionnelle est en place, si les pouvoirs institutionnels actuels sont renforcés et si les dotations budgétaires sont suffisantes pour les engagements en faveur de la petite enfance, alors les institutions publiques auront la capacité d'étendre la couverture et d'améliorer la qualité des services qui favorisent la survie et le plein développement de l'enfant. En outre, si les enfants, leur famille et leur communauté acquièrent les connaissances, attitudes favorables et normes positives (importance d'une alimentation équilibrée, des soins de santé, de l'attention positive et réceptive aux enfants et de leur développement précoce), les parents et les personnes en charge d'enfants seront en mesure d'adopter des pratiques parentales et de prise en charge positives et de promouvoir des environnements protecteurs et exempts de violence.

22. En coordination avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF appuiera le renforcement des capacités des institutions nationales et fournira une assistance technique au secteur de la santé en vue d'élaborer des plans nationaux qui amélioreront la nutrition et réduiront la mortalité maternelle et infantile. Un renforcement des capacités locales sera proposé aux équipes communautaires afin d'élargir le champ d'action et d'améliorer la qualité des programmes essentiels de promotion et de prévention qui contribuent à la santé et à la nutrition maternelles et à l'éradication de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Le programme de nutrition communautaire sera renforcé, améliorant ainsi les interventions et la résilience dans les situations d'urgence.

23. L'intégration de cadres législatifs interinstitutionnels et de gestion sera soutenue afin de contribuer à améliorer la qualité des services dans le cadre de la politique nationale pour la petite enfance. L'UNICEF encouragera et appuiera l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies rentables qui contribuent à élargir la couverture et à améliorer la qualité des services du programme « *Amor* » (Amour). La production des données probantes correspondantes se concentrera sur deux aspects : dans un premier volet, les systèmes d'information institutionnels servant à collecter et analyser les données sur la situation des enfants seront renforcés en partenariat avec l'OPS et la Banque mondiale ; le second volet impliquera l'analyse du budget public destiné à l'enfance et la détermination du rapport coût-efficacité des interventions institutionnelles. L'UNICEF plaidera en faveur de l'attribution des ressources adéquates, suffisantes et disponibles en temps utile, pour améliorer les services qui favorisent le développement de la petite enfance.

24. Dans le cadre du modèle de responsabilité partagée, lequel est encouragé et pratiqué au Nicaragua, l'UNICEF appuiera la formation des agents de santé et la participation communautaire afin de renforcer les capacités des parents et des autres personnes en charge d'enfants de moins de 6 ans. La mise en œuvre de la stratégie de communication en faveur d'un changement de comportement renforcera la capacité des institutions, de la communauté et des familles à s'occuper des enfants et reconfigurera les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes.

## Éducation équitable et de qualité

25. Pour favoriser l'accès à un système éducatif de qualité tout en misant sur une scolarisation sans interruption, l'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation à faire en sorte que les enfants et les adolescents du préscolaire, du primaire et du secondaire accèdent à une éducation inclusive, performante et appropriée qui facilite réellement leur insertion dans la société en tant que sujets actifs et protagonistes de leur propre développement.

26. La mise en œuvre de cette composante du programme est étroitement coordonnée avec la composante Survie et développement de l'enfant, notamment pour ce qui a trait à la formation des animateurs, promoteurs et enseignants ayant la charge d'enfants de moins de 3 ans, à l'éducation nutritionnelle et à la prévention du VIH. Elle est également liée à la composante Protection de l'enfance via le soutien aux conseils communautaires pour l'éducation en ce qui concerne la prévention de la violence, les grossesses chez les adolescentes et la promotion de nouvelles formes de masculinité.

27. Conformément au Plan éducatif pour 2017-2021, l'UNICEF contribuera au renforcement des capacités du personnel enseignant et des équipes techniques et de gestion des centres éducatifs en vue de la mise en œuvre de divers mécanismes destinés à promouvoir les programmes didactiques et à améliorer l'éducation dans les salles de classe, et ce, dans le préscolaire, le primaire et le secondaire. Cela permettra de générer des données probantes, avec l'objectif d'améliorer de façon permanente les pratiques pédagogiques et les résultats d'apprentissage chez les enfants. Un soutien sera également apporté au renforcement des capacités d'enseignement et à la mise à niveau des connaissances scientifiques et méthodologiques des enseignants (formation continue et perfectionnement professionnel continu). L'accent sera mis sur la bonne utilisation de la technologie, l'équité en matière d'éducation, la gestion des risques de catastrophes naturelles ayant des répercussions sur les établissements scolaires, la prévention de la violence ainsi que la promotion de valeurs positives et de l'égalité entre les sexes.

28. Cette composante contribuera à l'élaboration de propositions novatrices visant à promouvoir des stratégies et des modalités d'extension de la couverture de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, en particulier auprès des populations rurales. Un appui sera également fourni pour identifier, mettre en œuvre et valider de nouvelles stratégies éducatives attrayantes qui concourent à l'augmentation de la fréquentation scolaire et à la réinsertion dans le système éducatif des adolescents qui ont abandonné l'école.

29. Grâce à la stratégie de communication en faveur du changement de comportement, l'UNICEF aidera à promouvoir les changements sociaux afin d'augmenter l'intérêt pour l'école et de sensibiliser à l'importance de l'éducation, ce qui permettra d'améliorer le taux de scolarisation et de réduire celui de l'abandon scolaire chez les enfants, les jeunes et les adolescents. L'UNICEF prônera également les pratiques sociales fondées sur le respect et l'égalité entre les femmes et les hommes.

30. La coopération Sud-Sud visera à identifier les expériences concluantes afin que les établissements d'enseignement reçoivent un retour d'information et mettent en avant leurs propres pratiques sur la base de données internationales. Enfin, l'harmonisation et l'alignement sur les organisations internationales qui financent le développement de l'enseignement primaire et secondaire seront essentiels pour mobiliser des fonds à l'aune des priorités nationales.

### **Protection des enfants contre la violence**

31. Cette composante impliquera de collaborer avec les institutions publiques chargées de la protection des enfants et des adolescents afin d'assurer leur développement dans un cadre rassurant, en particulier pour ceux qui vivent dans des situations de vulnérabilité accrue ; il s'agira de garantir la restitution des droits contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation.

32. La composante repose sur les hypothèses suivantes : si les fonctionnaires ont la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de prévention de la violence et de fournir une assistance juridique et une réadaptation spécialisée aux enfants et adolescents qui ont été victimes de violence, si le périmètre des services de protection de l'enfance est élargi, si les lois, normes et protocoles sont modernisés sur la base de données probantes relatives à la réalité de la violence dans le pays, et s'il existe une coordination interinstitutionnelle aux niveaux national, régional et municipal en matière de mise en œuvre des programmes d'assistance et de prévention de la violence, alors les institutions qui garantissent la protection et la restitution des droits auront renforcé leurs capacités de prévention et d'assistance en cas de violence, de maltraitance et d'exploitation impliquant les enfants et adolescents les plus vulnérables. En outre, si les enfants et les adolescents augmentent leurs connaissances des compétences pour la vie et l'autoprotection, et si les familles et les responsables communautaires sont conscients des conséquences de la violence, des pratiques parentales et de prise en charge d'enfants positives, mais aussi de la prévention de la violence et de la reconfiguration des rôles dévolus aux femmes et aux hommes, alors les enfants et les adolescents, leur famille et leur communauté s'épanouiront dans un milieu harmonieux et protecteur.

33. Compte tenu de la nature multidimensionnelle de la violence, l'approche adoptée sera interinstitutionnelle et fera principalement participer le Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance, la Cour suprême de justice, l'IML, la police nationale, le Conseil électoral suprême, le Parlement national, les gouvernements régionaux et les autorités municipales. Il sera essentiel de renforcer les capacités techniques des institutions publiques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et de processus éducatifs destinés à prévenir la violence et à garantir la restitution des droits selon une démarche fondée sur l'égalité des sexes et les droits humains dans des contextes multiculturels, même dans des situations d'urgence.

34. L'UNICEF donnera la priorité aux stratégies qui permettent la mise en œuvre équitable des programmes nationaux dans les municipalités nicaraguayennes, en instaurant des processus nationaux de formation qui impliquent des fonctionnaires des communautés éloignées. L'UNICEF appuiera également le renforcement des partenariats entre le Gouvernement, le Mouvement mondial en faveur des enfants, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs pour déconstruire les normes sociales néfastes qui favorisent les situations de violence à l'égard des enfants et des adolescents.

35. Les échanges et les liens interinstitutionnels seront mis à profit pour une coordination nationale, régionale et locale afin de mettre en œuvre des programmes de prévention et d'assistance en matière de violence et d'anticiper les situations d'urgence, en plus de la détection, de l'aiguillage et de la réinsertion des victimes. La production de données probantes aidera à actualiser les politiques, la législation, les protocoles et les budgets pour faire face à la réalité de la violence exercée envers les enfants, et la coopération Sud-Sud facilitera l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance.

36. La stratégie de communication en faveur des changements sociaux encouragera les comportements protecteurs de la part de la famille et de la communauté, outre



l'identification de signaux précoces et la détection rapide des risques. La priorité sera accordée à la promotion de valeurs positives et d'une coexistence pacifique et harmonieuse, en mobilisant les parents, les personnes en charge d'enfants et les acteurs communautaires, afin de s'assurer de la mise en place d'outils favorisant le dialogue, la parentalité affective et positive et la prévention de la violence, dans une optique de rééquilibrage des relations et des rôles dévolus aux femmes et aux hommes.

### **Efficacité du programme**

37. Cette composante appuiera les activités visant à garantir la mise en œuvre et la gestion intersectorielles du programme, y compris sa coordination, le suivi des droits de l'enfant, la coordination des interventions d'urgence, la supervision de la mise en œuvre transversale de l'approche de genre, la communication institutionnelle et l'évaluation, pour s'assurer que les résultats escomptés sont atteints.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	1 655	2 700	4 355
Éducation équitable et de qualité	1 200	2 800	4 000
Protection des enfants contre la violence	1 750	3 500	5 250
Efficacité du programme	1 300	0	1 300
<b>Total</b>	<b>5 905</b>	<b>9 000</b>	<b>14 905</b>

### **Administration du programme et gestion des risques**

38. En fonction des plans de gestion annuels et des plans de travail annuels, l'UNICEF surveillera les indicateurs du programme afin d'adopter rapidement des mesures correctives au niveau du budget et la mise en œuvre du programme. L'analyse et la gestion des risques institutionnels permettront d'adopter les mesures nécessaires pour atténuer les risques, tels que ceux associés aux transferts de fonds, les effets des situations d'urgence sur le programme, les baisses de financement potentielles et les changements de personnel. Un plaidoyer continu, mené en étroite communication avec les homologues au plus haut niveau, visera à faire des questions relatives aux enfants une priorité nationale.

39. Bien qu'il n'existe pas de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la coopération de l'UNICEF sera articulée avec d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer la synergie et la complémentarité des programmes, avec la participation à divers groupes thématiques. Le Ministère des affaires étrangères assurera la coordination des processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du programme, avec la participation des institutions publiques aux niveaux central et local.

40. Le présent descriptif de programme de pays résume la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue la première méthode de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats escomptés et des ressources attribuées au programme de pays. La responsabilité de la direction de

l'UNICEF au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est décrite dans les politiques et procédures de l'organisation relatives aux programmes.

## **Suivi et évaluation**

41. Le cadre de résultats et de ressources constitue la base du suivi et de l'évaluation du programme de pays, dans la mesure où il permet de générer les informations nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du programme. La stratégie de suivi visera à s'assurer de l'existence d'indicateurs assortis de données de référence et de cibles pour mesurer les progrès quant à l'obtention de résultats. Les contributions techniques et financières de l'UNICEF pour atteindre les objectifs seront contrôlées au moyen d'audits financiers, de vérifications ponctuelles et de visites sur le terrain, conformément aux principes du cadre opérationnel harmonisé pour le transfert de fonds (cadre HACT).

42. L'UNICEF aidera à renforcer les systèmes d'information des institutions partenaires en vue de la production et de l'utilisation de données ventilées, prenant en compte l'équité, le genre, le handicap, l'origine ethnique et la situation géographique, afin de mesurer l'impact des initiatives. Les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis concernant les cibles fixées dans le cadre des résultats et des ressources seront demandées aux homologues. Les résultats d'études sur les connaissances, les attitudes et les pratiques permettront également de mesurer l'impact des stratégies de communication sur le changement de comportement.

43. Le plan intégré de suivi et d'évaluation et le plan d'évaluation chiffré serviront de base à la prise de décision, à l'amélioration des politiques existantes, à l'élaboration de nouvelles politiques axées sur les enfants et à la reproduction des mesures novatrices. Viendra également s'ajouter un renforcement des capacités relatives au suivi des programmes, aux méthodes de recherche et d'évaluation et à l'analyse des inégalités entre hommes et femmes et des défis qui en découlent.

## Annexe

### Cadre de résultats et de ressources

#### Programme de coopération entre le gouvernement du Nicaragua et l'UNICEF, 2019-2023

**Convention relative aux droits de l'enfant :** articles 3, 5, 6, 7, 9, 16, 18, 19, 20, 23, 24, 28, 32, 34, 35, 39 et 40

**Priorités nationales :**

- Programme national de développement humain 2018-2021
- Politique nationale pour la petite enfance
- Plan éducatif 2017-2021
- Stratégie nationale de promotion de la coexistence, fondée sur le respect et l'égalité en milieu scolaire, dans la famille et au sein de la communauté.

**Objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 :**

- Chaque enfant survit et s'épanouit.
- Chaque enfant apprend.
- Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation.
- Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie.

**Priorités du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes :**

- Prévenir les grossesses chez les adolescentes, lutter contre le mariage des enfants et les unions précoces
- Promouvoir la nutrition et le suivi de grossesse chez les adolescentes
- Prévention du VIH/sida, soins maternels de qualité, implication des parents dans la prise en charge des enfants, prévention et lutte contre la violence envers les enfants.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2023, les enfants de moins de 6 ans en situation d'exclusion atteindront leur plein développement dans leur milieu familial et communautaire, avec un accès inclusif et équitable aux programmes et services sociaux, même	Pourcentage de naissances vivantes suivies par des agents de santé qualifiés (médecins, personnel infirmier) DR : 88 % C : 92 %	Dossiers administratifs	– Les institutions publiques disposent de capacités de gestion et de coordination intersectorielle pour élargir la couverture et améliorer la qualité des services qui favorisent la survie et le plein développement des enfants de moins de 6 ans, en particulier	Ministère de la santé	1 655	2 700	4 355
	Pourcentage de municipalités appliquant les directives du manuel sur l'attention	Dossiers administratifs		Ministère de la santé			

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
dans les situations d'urgence.	nutritionnelle dans les situations d'urgence DR : 15 % C : 35 %		ceux qui sont en situation d'exclusion.  – Les parents et les personnes en charge d'enfants ont les connaissances et les outils nécessaires pour pratiquer une parentalité positive et offrir une protection et attention efficace aux enfants de moins de 6 ans dans le milieu familial et communautaire.				
	Pourcentage d'enfants bénéficiant d'activités d'éveil et d'attention positifs de la part de leurs parents, plus particulièrement entre 0 et 3 ans (données ventilées par sexe) DR : 5 % C : 25 %	Enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP)		Ministère de la santé, Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance			
	Taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans DR : 12,8 % C : 11,6 %	Recensements nutritionnels		Ministère de la santé			
2. D'ici à 2023, les enfants et adolescents dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et issus de populations en situation d'exclusion et de vulnérabilité face aux changements climatiques auront accès à une éducation équitable, de qualité et performante qui les préparera efficacement à s'insérer en tant que protagonistes actifs de	Pourcentage d'enseignants formés à l'utilisation et à la gestion des outils technologiques à visée éducative DR : 83 % C : 100 %	Dossiers administratifs	– Le Ministère de l'éducation a la capacité technique de garantir une éducation inclusive et de qualité, grâce à laquelle les enfants et les adolescents, en particulier ceux issus des populations les plus vulnérables, ont accès à l'école, y restent et réussissent.  – Les enfants, les adolescents, les familles et les communautés participent à la création d'espaces éducatifs complets propices à l'équité entre les sexes, et de cadres scolaires sûrs et protecteurs qui	Ministère de l'éducation	1 200	2 800	4 000
	Pourcentage d'enseignants formés et dont les connaissances sont à jour en matière d'éducation inclusive et de principes didactiques améliorant l'apprentissage des élèves DR : 0 % C : 100 %	Dossiers administratifs		Ministère de l'éducation			

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
leur propre développement.	Pourcentage de conseillers pédagogiques et de directeurs de centres éducatifs formés et dont les connaissances sont à jour en matière d'éducation inclusive et de principes didactiques améliorant l'apprentissage des élèves DR : 0 % C : 100 %	Dossiers administratifs	contribuent à une éducation de qualité.	Ministère de l'éducation			
	Nombre d'enfants, d'adolescents et de parents intégrés dans l'élaboration d'activités relatives à la promotion de valeurs positives de respect, de coexistence, d'harmonie et d'équité entre les sexes  Enfants et adolescents : DR : 0 C : 835 200  Parents : DR : 0 C : 878 460	Dossiers administratifs		Ministère de l'éducation			
3. D'ici à 2023, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, grandiront dans un environnement protecteur qui favorise la restitution des droits contre tous les types de violence, d'abus et d'exploitation.	Pourcentage d'enfants et d'adolescents recevant une assistance par rapport au nombre total de cas de violence sexuelle signalés par la police nationale DR : À définir C : À définir	Dossiers administratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les institutions qui assurent la protection des enfants et des adolescents ainsi que les interventions et la restitution des droits ont renforcé leurs capacités de prévention et d'assistance en matière de violence, de maltraitance et d'exploitation des enfants et des adolescents les plus vulnérables.</li> <li>– Les enfants, les adolescents, leurs familles et leurs communautés, en</li> </ul>	Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance, police nationale	1 750	3 500	5 250
	Pourcentage d'adultes considérant les châtiments corporels comme nécessaires à l'éducation des enfants DR : 16 % (2012) C : 10 % (2023)	Enquête nationale auprès des ménages		Institut national de la statistique			

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Nombre d'enfants ayant été confrontés au système judiciaire/aux autorités et qui ont été condamnés à une peine alternative, sans privation de liberté DR : 70 % (2017) C : 80 % (2023)	Dossiers administratifs	particulier les plus vulnérables, acquièrent des compétences pour la vie et l'autoprotection, dans des milieux familiaux et communautaires harmonieux et protecteurs qui favorisent des comportements positifs pour prévenir la violence, la maltraitance et l'exploitation.	Cour suprême de justice			
Efficacité du programme					1 300	-	1 300
<b>Total des ressources</b>					<b>5 905</b>	<b>9 000</b>	<b>14 905</b>